

APPEL A PROJETS

**Projet Educatif de Territoire -
complémentarité éducative**

2026

Côte-d'Or

1. Présentation et objectifs	2
2. Priorités 2026	2
3. Calendrier	3
4. Comment déposer une demande de subvention ?	3
5. Vos interlocuteurs.....	3

PRESENTATION ET OBJECTIFS

La complémentarité éducative vise à rechercher **davantage de cohérence et de complémentarité entre l'éducation formelle (scolarité), non formelle (loisirs collectifs) et informelle (activités en familles, amis, tiers lieux) ;**

Cette coopération accrue doit permettre de **consolider la réussite éducative des enfants, de renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble et d'améliorer les capacités personnelles des enfants** (développement de l'esprit critique et émancipation personnelle). Il s'agit également de **prendre en compte les besoins et les attentes de l'enfant dans les différents temps dans lesquels il évolue**, tant en accueil collectif de mineurs, qu'à l'école, et dans les clubs sportifs / socioculturels qu'il est amené à fréquenter, **en incluant la tranche d'âge des 13-18 ans.**

Qui peut répondre à l'appel à projet ?

Cet appel à projets **s'adresse aux collectivités territoriales, aux EPCI et aux associations** qui souhaitent mettre en place des projets qui renforcent la complémentarité éducative sur leur territoire.

PRIORITÉS 2026

Seront soutenus prioritairement (sans classement) :

- les projets portés par les **territoires les plus carencés en termes d'offre éducative péri et extrascolaires**, en vue de développer une prise en charge éducative globale des mineurs au sein d'un projet éducatif territorial (PEdT), **à travers des activités déclarées en ACM, et prioritairement au sein de PEdT qui intègrent la tranche d'âge des 13-18 ans.**
- les projets portés par des collectivités qui débutent leur PEdT par une phase de **diagnostic** ou qui **évaluent** leur PEdT (*méthode innovante, participative et pluri-partenariale*), **prioritairement les PEdT qui intègrent la tranche d'âge des 13-18 ans**
- les projets qui visent à renforcer les Compétences Psychosociales des mineurs, des encadrants éducatifs et / ou des parents, en transversalité avec les acteurs scolaires, dans une démarche de continuité éducative,
- les projets qui favorisent l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques dans les ACM, en transversalité avec les acteurs scolaires, dans une démarche de continuité éducative.
- les projets qui abordent les **enjeux de transition écologique et d'éducation au développement durable**, en transversalité avec les acteurs scolaires dans une démarche de continuité éducative.

CALENDRIER

Date limite de dépôt des demandes de subvention sur le compte asso (LCA)	Lundi 4 mai 2026
Période d'utilisation des crédits	Jusqu'au 31 décembre 2026 NB : Toute utilisation des crédits au-delà de ce délai devra faire l'objet d'une demande explicite de report d'utilisation des crédits auprès de la DRAJES (+ copie au SDJES) et d'un accord de la part de celle-ci.
Justification de l'utilisation des crédits alloués	Jusqu'au 30 juin 2027 Dépôt d'un Compte-Rendu Financier (CRF) sur LCA. En cas de nouveau dépôt de projet en 2027, le compte rendu financier devra être déposé en amont de la nouvelle demande.

Toute demande effectuée en dehors de ces délais ne sera pas traitée.

Toute demande incomplète sera rejetée.

COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION ?

Les demandes de subvention doivent être déposées en ligne Sur le site Le Compte Asso (y compris pour les collectivités) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

- Nom du dispositif : « PARTENARIAT JEP »
- Libellé : « AP Complémentarité Educative-PEDT 2026 (SDJES 21) »
- N° de ligne LCA : 4716

VOS INTERLOCUTRICES

SDJES de la Côte-d'Or

Conseillère en charge de l'appel à projet : Aline Bernard - 03 42 62 75 92 – aline.bernard1@ac-dijon.fr

DRAJES Bourgogne Franche-Comté

- Conseillère en charge de la coordination régionale : Aude Lavanchy - 03 63 42 71 49 (sauf mercredi) aude.lavanchy@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
- Gestionnaire en charge du suivi des conventions et des arrêtés d'attribution : Zehra Karakaya - 03 63 42 71 57 zehra.karakaya@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr